

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que le gouvernement du Canada ne manquera pas de faire face à ses obligations en coopération avec le gouvernement de la province de Québec. Toute demande d'aide viendra par cette voie et elle sera honorée.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant. Elle concerne une promesse que le parti conservateur a faite en 1984 et qu'il n'a pas tenue. D'après la documentation que j'ai en main, le parti conservateur promettait, cette année-là, de «faire passer la contribution du Canada à l'aide publique au développement à 0,7 p. 100 du PNB d'ici à 1990». Autrement dit, il promettait d'augmenter notre budget d'aide extérieure de 0,7 p. 100 d'ici à 1990.

Le ministre responsable vient de nous dire que notre contribution à l'APD atteindra 0,5 p. 100 en 1990. Pourquoi le parti conservateur a-t-il rompu la promesse qu'il a faite aux Canadiens? Pourquoi le gouvernement manque-t-il continuellement à sa parole? Comment pouvons-nous lui faire confiance quand il ne tient pas des promesses comme celle-là?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on sait que la tension monte chez les députés d'en face au fur et à mesure que leur fin approche.

M. Broadbent: Parlez-nous donc encore de Saint-Jean-Est, John.

M. Crosbie: On peut le voir aux questions qu'ils posent ce matin. Le fait est que nous n'avons pas manqué à notre parole. Le gouvernement entend toujours porter notre contribution à l'APD à 0,5 p. 100 d'ici à 1991 et à 0,6 p. 100 d'ici à 1995. Nous l'avons déjà confirmé. L'APD a augmenté sensiblement. En 1987-1988, le gouvernement y a consacré plus de 2,6 milliards de dollars.

Le député veut-il m'écouter ou préfère-t-il continuer à causer avec son chef qui lui aussi est très nerveux? Le gouvernement a consacré à l'APD plus de 2,6 milliards de dollars, soit une augmentation de quelque 100 millions ou de 4,1 p. 100 par rapport à l'année précédente et une augmentation de 23 p. 100 par rapport aux 2,1 milliards dépensés en 1984-1985. Le député consentira-t-il maintenant à se rétracter?

M. Nystrom: Il ne faut pas s'étonner que, lorsqu'il regarde le ministre, le parti rhinocéros réclame «la liberté de la gnôle» à Terre-Neuve.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Relations extérieures a déclaré dernièrement que nous consacrerons 0,7 p. 100 de notre PNB à l'aide publique au développement en l'an 2000.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le parti conservateur revient maintenant sur la promesse qu'il a faite en 1984 d'atteindre cet objectif en 1990? Pourquoi cet écart de dix ans? Pourquoi le parti conservateur a-t-il trahi sa parole? Pourquoi le ministre ne respecte-t-il pas la promesse qu'il a faite en 1984?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si j'ai bonne mémoire, notre fantastique ministre des Finances en donnant la raison avec force détails il y a plusieurs années.

Notre aide publique au développement est un peu en-deçà de notre objectif en 1987-1988.

M. Broadbent: Un peu?

M. Crosbie: Mais il y a une bonne raison à cela. C'est parce que la croissance de notre PNB a dépassé toutes nos espérances grâce aux efforts de notre ministre des Finances. Nous avons pris d'autres mesures pour améliorer la qualité de notre aide publique au développement. Nous avons adopté notamment un programme composé uniquement de subventions. Et notre aide bilatérale sans condition a augmenté également. Nous avons remis leur dette aux nations subsahariennes. Le député devrait féliciter le gouvernement d'avoir rehaussé ainsi la qualité de notre aide à l'étranger.

* * *

● (1140)

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LE DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au suppléant de la ministre de l'Emploi ou du premier ministre.

En 1986, le gouvernement a forcé le Parlement à adopter un maigre projet de loi sur l'équité en matière d'emploi dont nous avons dit qu'il ne ferait rien pour les femmes, les minorités et les personnes handicapées parce qu'il ne prévoyait pas de sanctions. En vertu de l'article 6 de ce projet de loi, tous les employeurs devraient rendre compte des progrès accomplis à la ministre au plus tard le 1^{er} juin 1988, et l'article 9 obligeait la ministre à faire rapport au Parlement le plus tôt possible après cette date et avant la fin de l'année.

Plus de trois mois se sont écoulés depuis le 1^{er} juin, et la ministre n'a toujours pas déposé son rapport. Peut-elle nous dire pourquoi elle n'a pas présenté de rapport et quand elle compte le faire?

L'hon. Flora MacDonald (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, on n'a pas besoin de me rappeler avec quelle vigueur les députés libéraux se sont opposés à l'équité en matière d'emploi. Je me souviens très bien de leur opposition à ce projet de loi durant son étude à la Chambre.

Je voudrais dire au député, au cas où il ne l'aurait pas remarqué, que les activités découlant de ce projet de loi ont favorisé l'équité en matière d'emploi dans de nombreuses entreprises. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a reçu les rapports et est en train de les compiler.